

# Le Cyberharcèlement

C'est une forme de harcèlement qui a lieu via internet (sur un réseau social, un forum, un jeu vidéo multijoueurs, un blog...).

@#!!!

\$!!#

## C'est quoi ?

Il est défini comme "un acte agressif, intentionnel et perpétré de façon répétée" et peut se présenter sous la forme de :

- ▶ commentaires d'internautes
  - ▶ vidéos
  - ▶ montages d'images
  - ▶ messages privés ou sur des forums
- Et bien d'autres...



## Les étapes clés

- ▶ **Paramétrez vos comptes** pour augmenter leur confidentialité et retirer le harceleur de vos contacts.
- ▶ **Signalez le compte du harceleur** en alertant le réseau social sur lequel a lieu l'incident.
- ▶ **Faites des captures d'écran et sollicitez un huissier** pour faire constater le harcèlement que vous avez subi. Il est primordial de conserver ces traces en cas de poursuites judiciaires.
- ▶ **Portez plainte**, c'est possible même lorsque l'auteur est anonyme ou utilise un pseudonyme.



## Comment l'éviter ?

- ▶ Décidez pour qui votre profil est visible, qui peut interagir avec vous,
- ▶ Signalez des commentaires, messages et photos déplacés. Vous pouvez aussi demander leur suppression,
- ▶ Bloquez les personnes toxiques pour préserver votre tranquillité,
- ▶ Supprimez les publications toxiques et masquez celles des personnes qui vous harcèlent.



## Notre Conseil

Le constat d'huissier apporte une preuve de cet harcèlement. Il est aux yeux des enquêteurs et des magistrats bien plus considéré que les témoignages de proches et des captures d'écran faites par vos soins.



## Quelques contacts

Des services existent pour vous écouter et vous accompagner dans vos démarches :

- ▶ **www.netecoute.fr**  
Guide Protection Numérique
- ▶ **le 3018 (numéro national)** :  
Numéro vert, gratuit, anonyme, confidentiel et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h.

Besoin d'en savoir plus ? Faites vous accompagner sur [preuveo.fr](https://www.preuveo.fr)

“ Qui trouble les eaux calmes, provoque des débordements, au risque d'engendrer l'inondation. ”

Serge Zeller